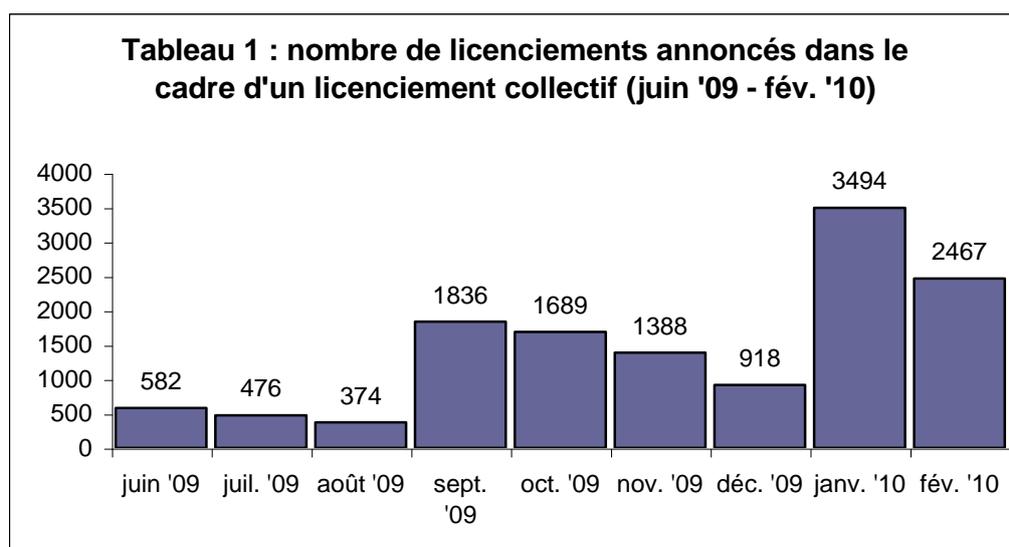


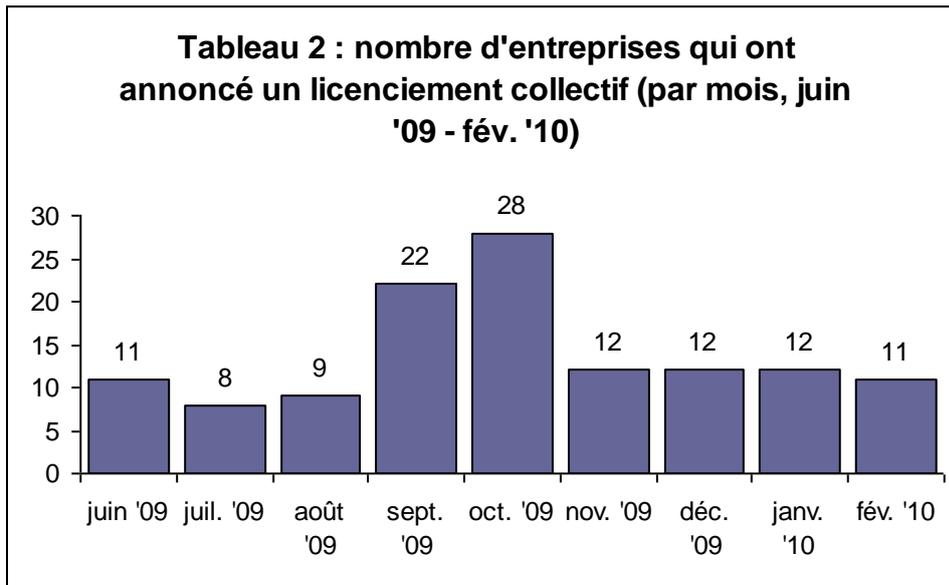
Licenciements collectifs (période du 19/06/2009 au 28/02/2010)

La centralisation des données a permis de mettre en lumière qu'entre le 19 juin 2009 et le 28 février 2010, 125 unités techniques d'exploitation ont, au total, annoncé 13224 licenciements dans le cadre de procédures de licenciement collectif. A la fin du mois de février 2010, environ la moitié d'entre elles, à savoir 68 des 125 unités techniques d'exploitation, avaient au terme de la procédure d'information et de consultation déjà notifié les projets de licenciements collectifs. 5502 licenciements étaient initialement annoncés dans ces 68 unités techniques d'exploitation; après la procédure d'information et de consultation, 5035 travailleurs étaient encore concernés par un licenciement collectif. Ceci signifie que 467 licenciements ont pu être évités. Le nombre de jours qui se sont écoulés entre l'annonce et la notification du projet de licenciement collectif s'élève, pour ces 68 U.T.E., à 55 en moyenne (durée médiane : 43 jours).

57 U.T.E. n'ont à ce jour toujours pas notifié leurs projets de licenciement collectif. C'est pourquoi l'on a choisi, pour dresser les statistiques ci-dessous, de prendre le nombre des licenciements collectifs annoncés et non celui des projets de licenciements collectifs notifiés au terme de la procédure d'information et de consultation.

Janvier 2010 semblait le mois le plus sombre en ce qui concerne le nombre de licenciements annoncés.





Avec 10198 licenciements annoncés, la Flandre est la région la plus touchée. En Flandre, la plupart des licenciements collectifs ont surtout été annoncés dans la province d'Anvers. En Wallonie, la majorité des entreprises qui ont annoncé des licenciements collectifs se situent dans le Hainaut.

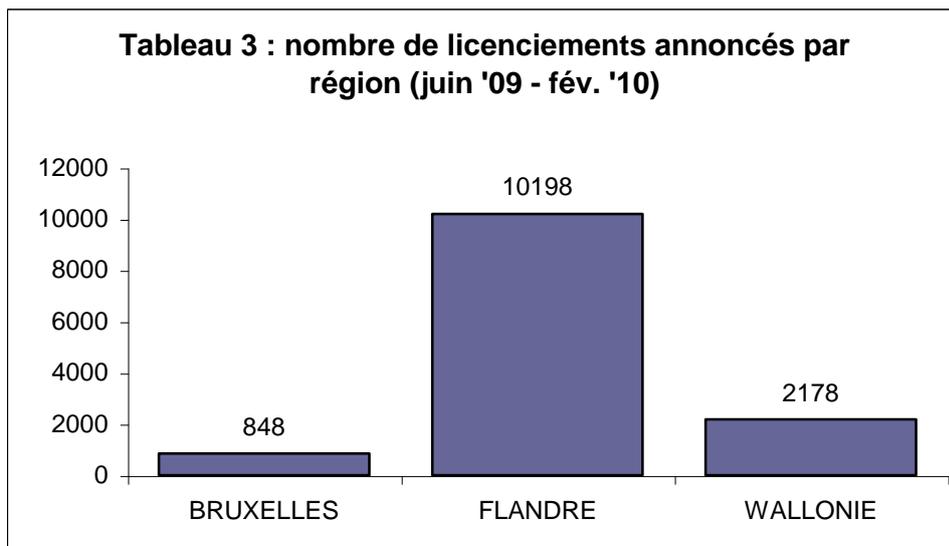
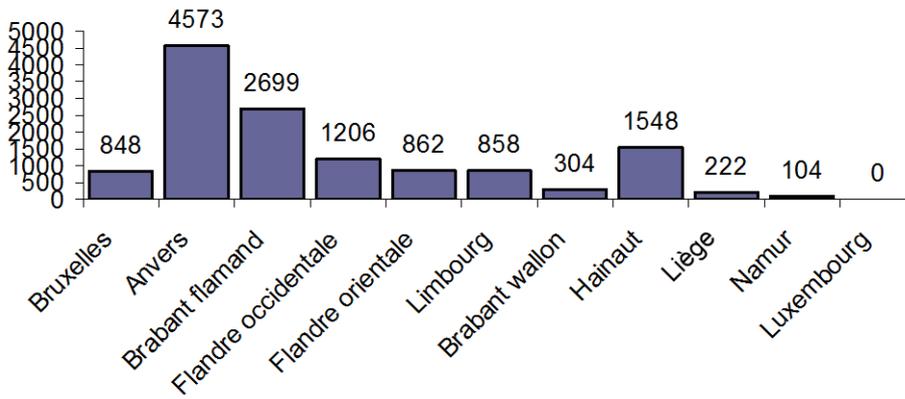
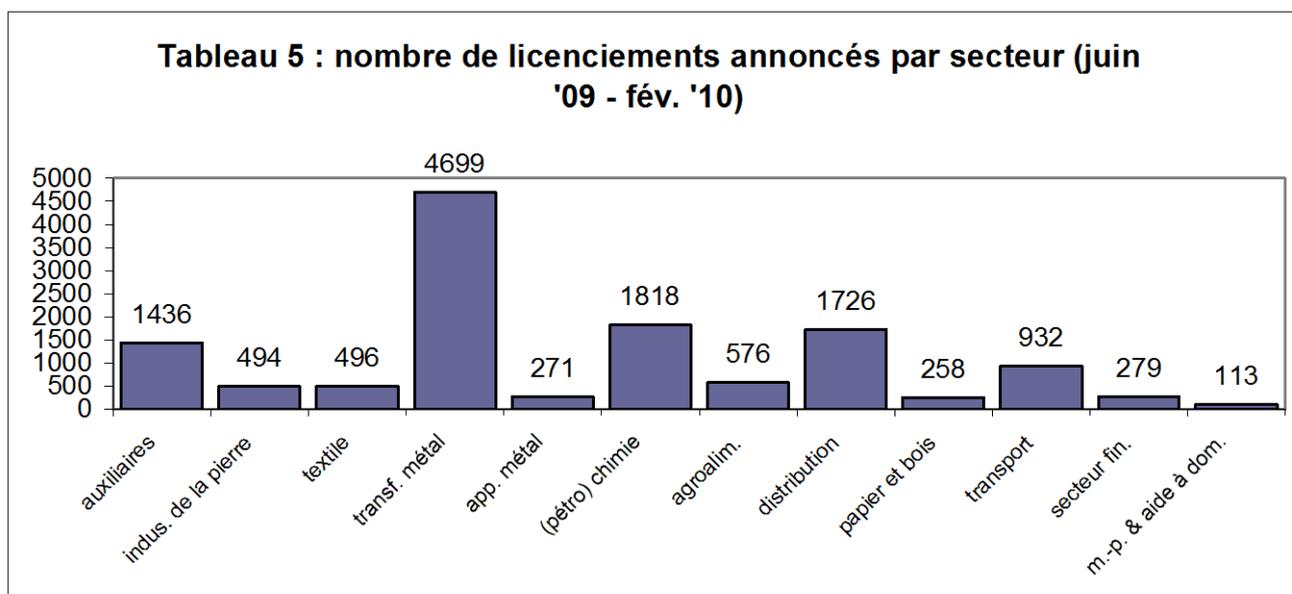


Tableau 4 : nombre de licenciements annoncés par province (juin '09 - fév. '10)



Le tableau 5 reflète, par secteur, le nombre de licenciements annoncés depuis le 19 juin 2009 jusqu'au 28 février 2010 inclus. La subdivision par secteur¹ utilisée est celle qui a été adoptée par les partenaires sociaux dans le cadre de la publication des résultats des élections sociales 2008.

Le secteur où a été annoncé le plus grand nombre de licenciements collectifs est celui de la transformation du métal.



Les secteurs du métal, des services aux entreprises et aux particuliers, des médias (graphique), de l'enseignement, de l'horeca (et temps libre), des services de santé, des entreprises d'utilité publique et des organismes sociaux ne sont pas représentés dans le tableau parce que, soit aucun licenciement collectif n'a encore été annoncé dans ces secteurs, soit le nombre total de licenciements annoncés est inférieur à 100.

¹ Auxiliaires : 218, 100, 200; Industrie de la pierre: 101, 205, 106, 113, 114, 115, 150, 324, 102, 203, 204, 124; Métal : 104, 210, 105, 224; Textile : 107, 109, 215, 110, 120, 214, 128, 148; Transformation du métal : 111, 209; Apparenté au métal : 112, 147, 149; (Pétro) chimie : 116, 207, 117, 211, 127; Agroalimentaire : 118, 220, 132, 133, 143, 144, 145, 146; Distribution : 119, 202, 201, 311, 312, 313, 314, 321; Services aux entreprises et aux particuliers : 121, 219, 317, 322, 336, 216; Papier et bois : 125, 126, 129, 221, 136, 222, 142; Média (graphique) : 130, 227; Transport : 139, 140, 226, 301, 315, 316; Enseignement : 152, 225, 501; Horeca (et temps libre) : 217, 223, 302, 303, 304, 333; Services de santé : 330, 331, 332; Secteur financier : 306, 307, 308, 309, 310, 325; Médico-pédagogique et aide à domicile : 318, 319, 327; Entreprises d'utilité publique : 326, 328, 334; Organismes sociaux : 329, 337, 335, 339.